



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 20 février 2018 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Était absente à la séance :

Madame la Conseillère :
Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 JANVIER, DU 30 JANVIER ET DU 5 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la

18-02-42

18-02-43

18-02-44



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

séance ordinaire du 16 janvier 2018 et des séances extraordinaires du 16 janvier (19 h 40 et 19 h 47), du 30 janvier et du 5 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 janvier, du 30 janvier et du 5 février 2018, ainsi que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018, avec les modifications touchant le Règlement 18-479 ayant pour objet d'établir la tarification des biens, des services et des activités de la Municipalité, présentées dans le procès-verbal de correction déposé par madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8. CONSEIL MUNICIPAL

Formation des nouveaux élus et des nouvelles élues

Les membres du Conseil municipal et la direction générale de la Ville de Chapais ont suivi, les 2 et 3 février dernier, la Formation des nouveaux élus et des nouvelles élues, incluant la formation obligatoire en éthique et déontologie, donnée par l'Union des municipalités du Québec.

8.1 RÉOLUTION - DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇU POUR L'ANNÉE 2017

Conformément à l'article 5.3.5 du règlement 16-463 portant le titre *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chapais* qui stipule que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du Conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 5.3.4 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier.

La greffière, madame Mariève Bernier, dépose le registre des déclarations pour l'année 2017 des membres du Conseil municipal.

8.2 RÉOLUTION – DEMANDE DE RECONNAISSANCE – CHAPAIS ZONE TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Doré Baie-James, qui se déroule sur dix (10) jours, soit du 22 juin au 2 juillet, est un événement touristique majeur qui génère des retombées sociales et économiques importantes pour la communauté chapaisienne;

18-02-45

18-02-46



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, mentionnant que le ministre peut, sur demande écrite d'une municipalité locale, autoriser, pour la période et la zone qu'il détermine, que le public soit admis également en dehors des périodes légales d'admission, dans les établissements commerciaux situés dans une zone touristique sur le territoire de cette municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est accréditée Village-Relais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer une demande afin d'obtenir le statut de zone touristique, et de communiquer au ministère les faits et situations devant être pris en compte pour la municipalité dans le cadre d'une demande de statut de zone touristique;

CONSIDÉRANT QUE la route 113 traverse la municipalité de Chapais et qu'elle connaît un achalandage croissant en période estivale et que l'apport économique qui en découle est appréciable pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons qu'un seul marché d'alimentation à Chapais, et qu'un commerce similaire se trouve à plus de 41 kilomètres de notre municipalité, et que le fait de nous conférer le statut de zone touristique ne nuirait en rien aux autres établissements de notre ville voisine;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors de la séance plénière du 29 janvier 2018

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE, conformément à l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements*, la Ville de Chapais demande au ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, que la municipalité de Chapais soit désignée comme zone touristique afin de permettre à la population et aux visiteurs d'être admis en dehors des heures prévues à l'article 2 de ladite loi, ainsi qu'aux jours visés par l'article 3, et ce, dans tous les établissements commerciaux de la municipalité.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE — ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC LA VILLE DE CHIBOUGAMAU

CONSIDÉRANT QUE l'Entente intermunicipale sur l'élimination des matières résiduelles signée avec la Ville de Chibougamau prenait fin le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire envoyer les matières résiduelles recueillies sur son territoire et dans les sites de villégiature qu'elle dessert en vertu de l'Entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services, la protection incendie et la disposition des matières résiduelles signée avec le Gouvernement régional d'Eeyou Itseech Baie-James (GREIBJ) au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des deux Villes de conclure une entente de service d'un an, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;



No de résolution
ou annotation

18-02-48



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais accepte la proposition de la Ville de Chibougamau, se détaillant à cent soixante-et-un dollars (161 \$) par tonne métrique de matières résiduelles enfouies, correspondant au même taux que l'entente de 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 12 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais autorise le maire, monsieur Steve Gamache, la directrice générale et greffière, madame Mariève Bernier, à signer l'Entente intermunicipale sur l'élimination des matières résiduelles avec la Ville de Chibougamau pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4

RÉSOLUTION – PROCLAMATION DE LA VILLE DE CHAPAIS À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT la demande formulée en ce sens par le Centre de femmes Les Essenti«elles» de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

DE proclamer la Ville de Chapais, municipalité alliée contre la violence conjugale;

QUE la Ville de Chapais s'engage à réaliser certaines actions publiques lors des 12 jours d'action de la campagne pour l'élimination de la violence envers les femmes;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* ainsi qu'au Centre de femmes Les Essenti«elles» de Chapais.



No de résolution
ou annotation
18-02-49



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DU TRONÇON AU KILOMÈTRE 361 DE LA ROUTE PROVINCIALE 113 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QU'un homme a été mortellement blessé lorsque le véhicule qu'il conduisait a dérapé dans une courbe et frappé une voiture circulant en sens inverse le 18 décembre 2017 au kilomètre 361 de la route 113, causant des blessures majeures à l'occupant de cette voiture;

CONSIDÉRANT QUE cette courbe prononcée donne, sur son côté est, à un pont enjambant la rivière Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE ce pont est traversé par un sentier provincial de motoneiges;

CONSIDÉRANT QU'en période hivernale, la largeur de ce pont met à risque les différents utilisateurs lorsque deux véhicules routiers se croisent en même temps qu'une motoneige y est présente;

CONSIDÉRANT QUE la route provinciale 113 relie les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs utilisateurs empruntent quotidiennement cette portion de route, notamment des travailleurs, des étudiants, des véhicules d'urgence des communautés de Chapais, Chibougamau, d'Oujé-Bougoumou et du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, plusieurs accidents avec blessés ou avec pertes matérielles ont lieu à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE cette route est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais et ses citoyens sont préoccupés par la sécurité de ce tronçon de la route 113 au kilomètre 361;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais souhaite savoir si le MTMDET procédera à une analyse ou une étude au sujet de ce tronçon et ce qu'il entend faire pour sécuriser ce secteur de façon à éviter d'autres accidents graves;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

DE demander au MTMDET, Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, de répondre à ces interrogations à savoir si une analyse ou une étude sera produite;

DE demander au MTMDET d'analyser la géométrie de la courbe du kilomètre 361;

DE demander au MTMDET s'il entend prendre des mesures pour sécuriser cette courbe et le passage des véhicules et motoneiges sur le pont de la rivière Chibougamau du kilomètre 361;

DE demander au MTMDET quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour sécuriser ce tronçon du kilomètre 361 et quand ces mesures seront réalisées;



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

ET QUE copie de cette résolution soit envoyée à : Monsieur André Fortin, ministre responsable des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports
Monsieur Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Monsieur Jean Boucher, député d'Ungava
Monsieur Romeo Saganash, député fédéral d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou
Madame Manon Cyr, mairesse de Chibougamau
Monsieur Curtis Bosum, chef d'Oujé-Bougoumou
Madame Manon Cyr, présidente du Gouvernement d'Eeyou Istchee Baie-James
Monsieur Patrick Paquet, Directeur du Centre de services MRC (Roberval) de la Sûreté du Québec
Monsieur Richard Gervais, Responsable du poste de Chapais – Chibougamau de la Sûreté du Québec
Monsieur Sylvain Dallaire, chef de service du MTMDET à Chibougamau
Club Auto-neige de Chibougamau
Club de motoneige de Chapais
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-50

8.6

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT À LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (GIRT) CHAPAIS-CHIBOUGAMAU – UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 26-66 ET 26-64

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec*, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) s'est vu confier la responsabilité d'établir, pour les Terres de catégorie III d'Eeyou Istchee Baie-James, des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (tables GIRT);

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre aux différents usagers du territoire public d'Eeyou Istchee Baie-James de participer à l'élaboration de la planification des activités d'aménagement forestier, le GREIBJ a demandé à la Ville de Chapais de désigner un représentant et un substitut à la Table GIRT Chapais-Chibougamau (unités d'aménagement 26-66 et 26-64).

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 12 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais désigne monsieur Steve Gamache, maire, et madame Denise Larouche, Conseillère, respectivement à titre de représentant et de substitut pour siéger à la Table de gestion intégrée des Ressources et du territoire Chapais-Chibougamau (unités d'aménagement 26-66 et 26-64).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-51

8.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION SIGNATAIRE - PROTOCOLES DE LOCATION DES ESPACES ET DES ÉQUIPEMENTS DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais procède à la location de certains espaces et équipements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les locations des espaces et des équipements du Centre sportif et communautaire est sous la responsabilité de madame Sylvie Bédard, directrice du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire;



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate Madame Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les protocoles de location des espaces et des équipements du Centre sportif et communautaire de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-52

8.8 **RÉSOLUTION – NOMINATION DE MADAME MARIÈVE BERNIER À TITRE DE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., Chapitre A-2.1);

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-35 à l'effet de nommer la directrice générale adjointe, Mélanie Gagné, responsable de l'accès à l'information, en raison du congé de maternité de la directrice générale, Mariève Bernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renommer officiellement madame Bernier à titre de responsable de l'accès à l'information, en vertu de l'article 8 de la même Loi;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière soit et est nommée responsable de l'accès à l'information pour la Ville de Chapais et ce, à compter du 20 février 2018 ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission d'accès à l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

18-02-53

9.1 **RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-482 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE CHAPAIS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 16-463**

CONSIDÉRANT l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, mentionnant que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et que la présentation du projet de règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 février 2018;



No de résolution
ou annotation

18-02-54

18-02-55

18-02-56



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le Règlement 18-482 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chapais et abrogeant le règlement 16-463.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

RESSOURCES HUMAINES

10.1

RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder régulièrement à l'embauche de pompiers volontaires afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE deux candidats ont été retenus et possèdent les qualifications pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef du Service de sécurité incendie, Monsieur Patrice Devin;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise l'embauche de Messieurs André Gauthier et Jeffrey Lessard à titre de pompiers volontaires au Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2

RÉSOLUTION – MODIFICATION - POSTE « CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS »

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un plan de restructuration organisationnelle en janvier dernier (résolution 18-01-05);

CONSIDÉRANT la modification du poste « contremaître des travaux publics », devenant « Responsable du Service technique et contremaître des travaux publics », tel que présenté dans le plan de restructuration organisationnelle adopté;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

DE modifier le poste « contremaître des travaux publics » pour celui de « Responsable du Service technique et contremaître des travaux publics », tel que présenté dans le plan de restructuration organisationnelle adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3

RÉSOLUTION – MODIFICATION - POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ET RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE ET DE L'URBANISME



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un plan de restructuration organisationnelle en janvier dernier (résolution 18-01-05);

CONSIDÉRANT la modification du poste « inspecteur municipal et responsable du Service technique et de l'urbanisme », devenant le poste « inspecteur municipal, responsable du Service de l'urbanisme et de l'environnement », tel que présenté dans le plan de restructuration organisationnelle adopté;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

DE modifier le poste « inspecteur municipal, responsable du Service technique et de l'urbanisme », devenant « inspecteur municipal, responsable du Service de l'urbanisme et de l'environnement », tel que présenté dans le plan de restructuration organisationnelle adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-57

10.4 **RÉSOLUTION – MODIFICATION – POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un plan de restructuration organisationnelle en janvier dernier (résolution 18-01-05);

CONSIDÉRANT l'ajout des titres suivants : « responsable du Service d'amélioration continue » et « directrice de la Division du développement stratégique » au poste de « directrice générale et greffière », tel que présenté dans le plan de restructuration organisationnelle adopté;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

DE modifier le poste de « directrice générale et greffière » pour le poste de « directrice générale, greffière, responsable du Service d'amélioration continue et directrice de la Division du développement stratégique », tel que présenté dans le plan de restructuration organisationnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-58

10.5 **RÉSOLUTION – MODIFICATION – POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE SUPPLÉANTE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un plan de restructuration organisationnelle en janvier dernier (résolution 18-01-05);

CONSIDÉRANT l'ajout des titres suivants : « trésorière », « directrice des opérations municipales » et « responsable des ressources humaines » au poste de « directrice générale adjointe et greffière suppléante », tel que présentée dans le plan de restructuration organisationnelle adopté;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

DE modifier le poste de « directrice générale adjointe et greffière suppléante » pour le poste de « directrice générale adjointe, greffière suppléante, trésorière, directrice des opérations municipales et responsable des ressources humaines », tel que présenté dans le plan de restructuration organisationnelle.



No de résolution
18-02-59



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6

**RÉSOLUTION – AJUSTEMENT SALARIAL – POSTE
CONTREMAÎTRE DE TRAVAUX PUBLICS ET RESPONSABLE DU
SERVICE TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT le plan de restructuration organisationnelle adopté par le Conseil municipal en janvier dernier via la résolution 18-01-05;

CONSIDÉRANT l'ajout du titre « responsable du Service technique » au poste de « contremaître des travaux publics » (résolution 18-02-55);

CONSIDÉRANT les responsabilités supplémentaires octroyées en fonction de ce nouveau poste;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été traité lors de la rencontre plénière du 12 février dernier;

Il est PROPOSÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise un ajustement salarial à monsieur Simon Blanchet, contremaître des travaux publics et responsable du Service technique lié à l'ajout de son nouveau titre, correspondant à une augmentation de trois pourcent (3%) de son salaire actuel et ce, à compter du 20 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7

**RÉSOLUTION – AJUSTEMENT SALARIAL – POSTE DIRECTRICE
GÉNÉRALE ADJOINTE, GREFFIÈRE SUPPLÉANTE,
TRÉSORIÈRE, DIRECTRICE DES OPÉRATIONS MUNICIPALES
ET RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un plan de restructuration organisationnelle en janvier dernier (résolution 18-01-05);

CONSIDÉRANT l'ajout des titres suivants : « trésorière, directrice des opérations municipales et responsable des ressources humaines » au poste de « directrice générale adjointe et greffière suppléante », tel que présentée dans le plan de restructuration organisationnelle (résolution 18-02-58);

CONSIDÉRANT les responsabilités supplémentaires octroyées en fonction de ce nouveau poste;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été traité lors de la rencontre plénière du 8 janvier dernier;

Il est PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise un ajustement salarial à madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, greffière suppléante, trésorière, directrice des opérations municipales et responsable des ressources humaines, pour l'année 2018, correspondant à une augmentation de trois pourcent (3%) de son salaire actuel et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-60



No de résolution
ou annotation

18-02-61

18-02-62

18-02-63



**11.
FINANCES ET TRÉSORERIE**

**11.1
RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À
PAYER POUR LE MOIS JANVIER 2018**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de janvier 2018 s'élevant à **857 864,04 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **125 907,02 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.2
RÉSOLUTION - AIDE FINANCIÈRE – TOURNOI DE HOCKEY
ANNUEL DES CHEVALIERS DE COLOMB 2018**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de sa planification stratégique, le Conseil municipal s'est engagé à appuyer les rassemblements populaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb dans le cadre de son Tournoi annuel de hockey 2018, qui aura lieu du 16 au 18 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette demande cadre dans la *Politique d'attribution des aides financières* de la Ville, adoptée lors de sa séance régulière du 17 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du plénier du 12 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde une aide financière de 2 130 \$ aux Chevaliers de Colomb dans le cadre de leur Tournoi de hockey annuel de l'édition 2018;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.3
RÉSOLUTION – DEMANDE D'AVENANT D'INGÉNIERIE DE SNC-
LAVALIN – OUVERTURE D'UN DÉPÔT DE NEIGES USÉES (DNU)**

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour l'ouverture du nouveau dépôt de neiges usées seront terminés à l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'échéancier, les travaux devaient se terminer à l'automne 2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires ne pouvaient être anticipés par SNC-Lavalin au moment de soumettre son offre de services;



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'un réajustement du budget est nécessaire à la réalisation globale de la surveillance des travaux pour l'ouverture d'un dépôt de neiges usées (DNU);

CONSIDÉRANT la demande d'avenant d'ingénierie de SNC-Lavalin, en date du 17 janvier 2018, pour une augmentation de 2 500 \$ au budget pour la surveillance bureau des travaux pour l'ouverture d'un dépôt de neiges usées (DNU);

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 29 janvier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde un montant supplémentaire d'un montant de 2 500 \$ à SNC-Lavalin pour la surveillance bureau des travaux pour la construction du dépôt de neiges usées (DNU);

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-629-00-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

RÉSOLUTION — AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu une demande d'aide financière en date du 31 janvier 2018, de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 5 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues

QUE la Ville de Chapais accorde une aide financière de 100 \$ à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC dans le cadre de sa campagne de collecte de fonds corporative annuelle;

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5

RÉSOLUTION – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 982 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Chapais souhaite emprunter par billets pour un montant total de 982 900 \$ qui sera réalisé le 27 février 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
17-472	982 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 17-472, la Ville de Chapais souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin

18-02-64

18-02-65



No de résolution
ou annotation



APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 27 février 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 février et le 27 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	34 900 \$	
2020	36 200 \$	
2021	37 400 \$	
2022	38 600 \$	
2023	40 100 \$	(à payer en 2023)
2023	795 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 17-472 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6

RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN EMPRUNT SUR BILLETS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

18-02-66

Formules Municipales - Special

Date d'ouverture :	20 février 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7238 %
Montant :	982 900 \$	Date d'émission :	27 février 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 février 2018, au montant de 982 900 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

34 900 \$	2,00000 %	2019
36 200 \$	2,25000 %	2020
37 400 \$	2,45000 %	2021
38 600 \$	2,60000 %	2022
835 800 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,67000

Coût réel : 3,03374 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

34 900 \$	3,10000 %	2019
36 200 \$	3,10000 %	2020
37 400 \$	3,10000 %	2021
38 600 \$	3,10000 %	2022
835 800 \$	3,10000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,10000 %

3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU

34 900 \$	3,36000 %	2019
36 200 \$	3,36000 %	2020
37 400 \$	3,36000 %	2021
38 600 \$	3,36000 %	2022
835 800 \$	3,36000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,36000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 27 février 2018 au montant de 982 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 17-472. Ces billets sont émis au prix de 98,67000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.7

RÉSOLUTION – COMMANDITE – ÉCOLE SAINT-DOMINIQUE-SAVIO – PROJET FLEURS ET POUSSE-TOUT-PLANTE

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser et à appuyer les événements et les rassemblements populaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de commandite de l'École Saint-Dominique-Savio pour son projet « Fleurs et pousse-tout-plante »;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 12 février 2018;

18-02-67



No de résolution
ou annotation

18-02-68



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais verse à l'École Saint-Dominique-Savio une commandite de 156,27 \$ dans le cadre de son projet « Fleurs et pousse-tout-plante »;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.8

**RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LOISIR SPORT
BAIE-JAMES - RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC –
ÉDITION 2018 À CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, sera l'hôte de l'édition 2018 de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, qui se tiendra du 25 au 27 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre régionale vise à développer un rapprochement et un sentiment d'appartenance des jeunes jamésiens pour leur région;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et vie communautaire, à déposer une demande d'aide financière à Loisir Sport Baie-James, d'un montant de 10 000 \$, dans le cadre du projet « Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, édition 2018 »;

QUE le Conseil municipal autorise madame Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, les formulaires de demande d'aide et toute entente à intervenir entre les parties dans le cadre de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, édition 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.9

**RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ) DANS LE
CADRE DU PROGRAMME FONDS DE SOUTIEN AU
DÉVELOPPEMENT RURAL ET DU FONDS CULTUREL –
RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC – ÉDITION 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais sera l'hôte de l'édition 2018 de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, qui se tiendra du 25 au 27 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre régionale vise à développer un rapprochement et un sentiment d'appartenance des jeunes jamésiens pour leur région;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

18-02-69



No de résolution
ou annotation



QUE le Conseil municipal autorise madame Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à déposer une demande d'aide financière pour le projet « Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, édition 2018 » à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre du programme Soutien au développement rural (enveloppe régionale) et du Fonds culturel, d'un montant total de 10 000 \$;

QUE le Conseil municipal autorise madame Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, les formulaires de demande d'aide et toute entente à intervenir entre les parties dans le cadre de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, édition 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.
GREFFE

12.1
AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE CHAPAIS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par monsieur Daniel Forgues, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procèdera, lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant la politique de gestion contractuelle de la Ville de Chapais.

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, a procédé à la présentation du projet de règlement, mentionnant l'objet de celui-ci ainsi que sa portée.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

13.
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14.
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.
TRAVAUX PUBLICS

16.
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1
RÉSOLUTION — ADOPTION DU RAPPORT DE L'AN CINQ — SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité incendie pour la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-James (MBJ) a adopté en mars 2012 son premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour le territoire de la Jamésie comprenant le territoire de la MBJ et les Villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James a succédé à la Municipalité de Baie-James en janvier 2014;

18-02-70

18-02-71



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le rapport annuel du Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais, correspondant à l'an cinq (5) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, qui se terminait le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a l'obligation de faire suivre ce rapport annuel au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, à l'attention de monsieur René Pichette;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 12 février 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte le plan d'action de l'an cinq (5) du Schéma de couverture de risques du Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil municipal autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, à faire suivre ce rapport annuel au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

18. **VARIA**

18.1 **RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MESSIEURS ÉRIK ET SONNY CAOQUETTE – DISQUE D'OR**

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Érik et Sonny Caouette sont originaires de Chapais et qu'ils forment le duo musical *Les 2Frères*;

CONSIDÉRANT QU'ils ont reçu le 1^{er} février 2018 un disque d'or soulignant la vente de 40 000 copies de leur deuxième album professionnel intitulé *La route*;

CONSIDÉRANT QUE cette réussite mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à Messieurs Érik et Sonny Caouette pour l'obtention d'un disque d'or pour leur album *La route*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2 **RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 21^e ÉDITION DU DÉFI POLAIRE BAIE-JAMES 2018**

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des chapaisiens;

CONSIDÉRANT le vif succès de la 21^e édition du Défi polaire de la Baie-James, qui a eu lieu le 10 février 2018;



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE cet événement constitue une fierté pour la population locale et contribue au dynamisme du milieu de vie chapaisien;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie de ce succès est due à la contribution du comité organisateur et de ses bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'excellent travail de tous les organisateurs et bénévoles.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité organisateur pour la réalisation de la 21^e édition du Défi polaire Baie-James 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur René Martel, journaliste questionne les attentes de la Ville concernant la demande d'amélioration de la sécurité du tronçon au kilomètre 361 de la route provinciale 113. Le maire répond qu'il espère que le ministère trouvera et appliquera des solutions pour améliorer la courbe.

Il questionne également le Plan de restructuration organisationnelle, et demande où le document est accessible. La directrice générale répond qu'un communiqué de presse sera envoyé d'ici les prochaines semaines, et que le détail du Plan de restructuration paraîtra sur le site Internet de la Ville.

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Monsieur le conseiller Jacques Fortin invite la population à la prudence sur les routes.

Monsieur le conseiller Daniel Forgues souhaite une bonne fin de mois.

Madame la conseillère Roxanne Tremblay invite la population à venir encourager les participantes au tournoi de curling féminin qui aura lieu le 24 février prochain.

Monsieur le conseiller Guy Lafrenière invite la population au tournoi de hockey de Chevalier Colomb qui se tiendra du 16 au 18 mars prochain.

Madame la conseillère Lucie Tremblay invite la population à la prudence sur les routes.

Madame la conseillère Denise Larouche informe la population qu'un montant de 3 000 \$ a été amassé lors du tournoi de curling au profit du Manoir Pierre-Guénette et remercie tous les participants.

Monsieur le maire Steve Gamache invite la population au tournoi de curling des organismes qui aura lieu en mars et invite la population à la prochaine séance régulière du Conseil du 20 mars 2018.



No de résolution
ou annotation

18-02-74



21.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19h50.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation